
	ORIGINE FRANCE GARANTIE Référentiel sectoriel de délivrance du label	Document	Procédure simplifiée FTT	
		Version	V1	
		Date	06/06/2019	

Procédure de certification simplifiée ENTREPRISES FRANCE TERRE TEXTILE

PREAMBULE

Dans le cadre du rapprochement entre les labels France Terre Textile et Origine France Garantie qui ont pour mission commune de certifier l'origine française de fabrication des produits (dans les secteurs de l'article confectionné et des tissus), Origine France Garantie a décidé d'établir une procédure simplifiée de certification pour les entreprises déjà détentrice du label France Terre Textile.



Ainsi, la procédure de certification expliquée ci-dessous s'applique exclusivement aux entreprises possédant le label France Terre Textile (avec une attestation en cours de validité).

CHAMP D'APPLICATION ET DEFINITION

Ce référentiel sectoriel s'applique à toutes les entreprises certifiées France Terre Textile désireuses d'obtenir la certification Origine France Garantie. Pour rappel :

- La certification **Origine France Garantie concerne uniquement la certification de l'origine française de fabrication de gammes de produits**. Son périmètre de certification ne concerne pas une entreprise dans son ensemble sauf si tous les produits fabriqués par celle-ci sont inscrits sur l'attestation officielle de certification Origine France Garantie.
- **Les principes généraux du référentiel, critère A et critère B sont applicables** conformément au chapitre 5 du référentiel socle.
- Cette procédure simplifiée s'adresse uniquement à la certification de gammes de produits entrant dans **les référentiels sectoriels « Articles confectionnés » et « Textile »** de la certification Origine France Garantie.
- Les produits doivent **respecter les règles /caractéristiques essentielles/spécificités imposées par les référentiels sectoriels Articles confectionnés et Textile**.

Si l'un des points cités ci-dessus n'est pas respecté par l'entreprise labellisée France Terre Textile, ses produits ne pourront pas bénéficier de la certification Origine France Garantie.

	ORIGINE FRANCE GARANTIE Référentiel sectoriel de délivrance du label	Document	Procédure simplifiée FTT	
		Version	V1	
		Date	06/06/2019	

PROCEDURE DE CERTIFICATION



La procédure de certification simplifiée pour les entreprises labellisées France Terre Textile est la suivante :

- Audit initial sur dossier conservé pour évaluer les critères A et B qui donne lieu à une attestation provisoire de certification Origine France Garantie.
- Audit de confirmation sur site de production dans un délai maximum de 6 mois après la date d'attestation provisoire de certification.
- Audit documentaire annuel de vérification qui remplacera l'audit de vérification annuel sur site de production de la procédure initiale.

Dans le cadre d'un **renouvellement de certification Origine France Garantie** à l'issu du premier cycle de certification, un audit de vérification sur site de production sera nécessaire pour renouveler la certification. Les audits suivants seront des audits documentaires annuels de vérification.

REGLES PARTICULIERES

- La date d'échéance du certificat Origine France Garantie sera à **caler sur la date d'échéance en cours de l'attestation France Terre Textile** lors du premier cycle de certification.

	ORIGINE FRANCE GARANTIE Référentiel sectoriel de délivrance du label	Document	Procédure simplifiée FTT	
		Version	V1	
		Date	06/06/2019	

HISTORIQUE DE L'EVOLUTION DU REFERENTIEL SECTORIEL

Résumé de la modification	Rédacteur	N° Version Cible	Date de la Version
Création du référentiel	J.Vialar	V1	06/06/2019